

Questions diverses – CSA SD 1^{er} et 2nd degré jeudi 16 novembre 2023 à 9h30

Opération syndicale	Date d'envoi et heure	Questions diverses	Suivi par	réponse
FSU	13-11-2023 à 13H26	-Pourquoi une telle différence d'indemnité entre un enseignant en ULIS collège et en ULIS école ?	DIPER	Retour Plateforme paie mutualisée : ULIS 1^{er} degré : indemnité 1914 : 212 € + NBI 27 pts : 132 € (mensuels). ULIS 2d degré : indemn 408 : 73 € + indemn 1875 : 138 € + indemn 1994 : 147 € (mensuels).
FSU	13-11-2023 à 13H26	-Questionnaire harcèlement : Pourrions-nous avoir plus d'informations quant au recueil des données et la restitution aux parents (sur quel temps, sous quelle forme) ?	Dir cab	Précisé dans le guide de passation p.5/6 « Selon des modalités à l'initiative de chaque établissement et école (ateliers des parents, réunion par classe ou par niveau, etc.), une restitution à l'attention des élèves et de leurs parents d'élèves est organisée. » L'organisation et les modalités sont laissées au choix des équipes. Sur le recueil des données : identifier la présence ou non du phénomène de harcèlement dans une classe avec la possibilité, selon les réponses reçues, une action de prévention à mener auprès des élèves et des familles. Un accompagnement des équipes ressources de circonscription peut être proposé, la grille des signaux faibles peut également être un outil utilisé par l'équipe pédagogique.
FSU	13-11-2023 à 13H26	-Quels ont été les critères de choix des pour les postes du mouvement POP ?	DIPER DOS	Ce mouvement hors barème a pour objectif de répondre à des besoins spécifiques que connaissent des écoles (besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe, etc) et qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier : par exemple ruralité, isolement géographique, enseignement dans un réseau d'éducation prioritaire renforcée. Pour rappel : 12 postes ont été proposés dans le cadre de la campagne postes POP RS 2024.
FSU	13-11-2023 à 13H26	-Avons-nous des collègues arrivant au terme de leur engagement de 3 ans sur le poste (mouvement POP) ? Si oui, que se passe-t'il pour eux ?	DIPER	Non car la 1^{ère} campagne des postes POP correspond à la RS 2022. Les plus anciens sont donc sur leur 2^e année. A l'issue des 3 ans, possibilité de participer aux différentes campagnes de mobilité.
FSU	13-11-2023 à 13H26	-Quand allons-nous recevoir le document des affectations des personnels landais ?	DIPER	La communication des listes nominatives des personnels est prévue par la DRRH Académique dans le cadre de la mise à disposition de différentes listes de personnels aux organisations syndicales : date limite prévisionnelle de transmission aux OS : 30 novembre. La DSDEN des Landes effectuera un envoi aux organisations syndicales départementales après le dépôt des fichiers par le rectorat.
FSU	13-11-2023	-Pourrions-nous avoir le BOP 140 en détail ?	DAGEFI SG	Information donnée en séance

	à 13H26			
FSU	13-11-2023 à 13H26	-A-t 'on des nouvelles des MAT : désistement, promesses de rémunérations...?	DASEN Adjoint	Un entretien visio a eu lieu entre Monsieur Brevet et une délégation de MAT 2022-2023. Les stages M1 / M2 sont pour l'instant assurés par une vingtaine de MAT (sur la base de la nouvelle rémunération). Le niveau académique est saisi de cette question.
FSU	13-11-2023 à 13H26	- Pourriez vous nous fournir le nombre et la nature des signalements de VSS qui sont remontées à la DSDEN ? Pourriez vous nous préciser les actions menées par la DSDEN contre les VSS à l'école ?	Dir cab	Pas de remontée à ce jour concernant les VSS dans les écoles (cf application FE) Si une situation arrivait : équipe de circonscription, référents égalité filles garçons, chargée de mission harcèlement seraient sollicitées pour accompagner les équipes.
SNUDI-FO	14-11-2023 à 15h54	Remplacement dans le 1er degré : <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les taux de remplacement et de non-remplacement depuis la rentrée ? Quelles sont les circonscriptions les plus touchées par le manque de remplaçants ? • Quel est le redéploiement des TR par circonscription (nombre de TR par circo) ? • Quel est le nombre de TR nommés sur un remplacement à l'année ? • Quel est le nombre de contractuels officiant dans le département ? Y a-t-il eu des démissions ? 	DIPER	Non remplacements : peu nombreux et très ponctuels depuis la RS 2023. Circo touchées ponctuellement : Hagetmau : 0,5 j, Haute-Landes : 1,5 j et Mimizan : 3j, 144 TR : Tyrosse 21 ; Mimizan 26 ; Haute-Lande 21 ; Hagetmau 22 ; DSA 21 ; DCL 18 ; Aire 15. 47 à l'année 24 contractuels à la RS et 1 démission, soit <u>23 PE contractuels à ce jour.</u>
SNUDI-FO	14-11-2023 à 15h54	Mouvement POP : pourquoi ces postes de direction (Morcenx, Liposthey, Villeneuve de Marsan)?	DIPER	Pour les 3 postes identifiés : turn over important.
SNUDI-FO	14-11-2023 à 15h54	ASH-école inclusive 1. la situation des élèves en situation de handicap dans notre département en cette rentrée 2023. Pourriez-vous nous donner les éléments concernant: <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'élèves en situation de handicap - nombre d'élèves scolarisés en IME - nombre d'élèves sur liste d'attente pour une scolarisation en IME 	DIPER IEN EI	3324 élèves en SH 473 élèves scolarisés en ESMS

		<ul style="list-style-type: none"> - nombre d'élèves en ULIS écoles - nombre d'élèves accompagnés par un-une AESH - nombre d'élèves non accompagnés d'AESH 		<p>Elèves scolarisés avec l'appui d'une ULIS : 863 (1^{er} et 2nd degré)</p> <p>Elèves accompagnés par un AESH : 1872</p>
SNUDI-FO	14-11-2023 à 15h54	2. Pouvez-vous mettre à jour l'organigramme sur le site ?	SG	En cours
SNUDI-FO	14-11-2023 à 15h54	<p>Personnel enseignant à la rentrée 2023:</p> <p>1. Qu'en est-il de la diffusion de l'annuaire des personnels enseignants 1er degré ?</p> <p>2. Combien de demandes de ruptures conventionnelles cette année ? Combien ont été accordées ?</p>	DIPER	<p>Voir réponse précédente sur le sujet</p> <p>Ruptures conventionnelles : 10 demandées et 8 accordées.</p>
SNUDI-FO	14-11-2023 à 17h25	la FNEC FP-FO 40 souhaiterait savoir si et où le dispositif d'inclusion type "PAS" serait implanté dans le département à la rentrée 2024.	IEN EI	<p>Pas de PAS dans les Landes à la rentrée 2024.</p> <p>3 départements au niveau national vont être identifiés pour expérimenter la mise en œuvre des PAS.</p>